



n° 117 – 6 avril 2023

ECONOMISONS L'EAU

La lettre de la mairie

Suite à un hiver sensiblement plus sec que les moyennes saisonnières, plusieurs départements français font aujourd'hui face à un épisode de sécheresse. Le département du Calvados est également concerné par un manque de recharge hivernale des ressources souterraines et des niveaux de cours d'eau peu importants pour la saison.

Aussi, le comité de gestion de la ressource en eau regroupant les services de l'État et les acteurs concernés par la sécheresse (élus, gestionnaires de l'eau, chambres d'agriculture, de l'industrie, de l'artisanat, association de consommateurs, ..) s'est réuni, précocement cette année, le 22 mars 2023 sous la présidence du Préfet du Calvados pour partager l'état des lieux des ressources hydrologiques et hydrogéologiques ainsi que les tendances à venir à la sortie de cet hiver.

La situation est la suivante en termes de pluviométrie :

Du mois de septembre au mois de janvier, le contexte de précipitations tombées a été plutôt équilibré. En revanche, les mois de janvier-février, comptabilisent 40 jours sans pluies significatives, et ont été exceptionnellement secs sur l'ensemble du département.

Ce déficit très prononcé de février fait descendre le bilan cumulé sur ces 12 derniers mois en dessous des moyennes normales calculées sur les 20 dernières années (de 17 à 27%).

Les répercussions de ce déficit sur l'humidité des sols, le niveau des rivières et les nappes souterraines sont déjà très visibles.

Dans plusieurs points du département, une forte baisse des débits moyens mensuels de cours d'eau est observée en comparaison à la même période de 2022 (baisse pouvant atteindre localement 50%). Cette baisse invite à la vigilance et à anticiper un éventuel déficit de pluies des saisons printanières et estivales à venir.

D'un point de vue hydrogéologique, cette absence de précipitations hivernale a contribué au ralentissement de la recharge hivernale des nappes souterraines. 6 nappes sur 10 présentent un niveau de remplissage inférieur comparé à la même période en 2022.

Près de 50 % de ces aquifères suivis présentent un niveau caractérisé de bas.

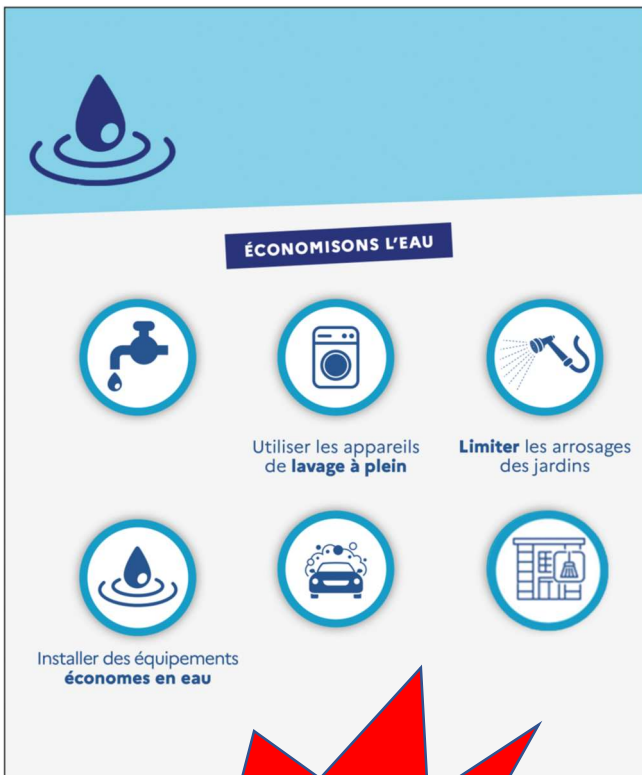


Pour faire face aux périodes d'insuffisance de la ressource en eau, les préfets peuvent prendre des mesures exceptionnelles, graduelles et temporaires de limitation ou de suspension des usages de l'eau non prioritaires pour les particuliers et les professionnels, selon 4 niveaux de gravité : vigilance, alerte, alerte renforcée et crise.

Compte tenu de la situation actuelle et sans attendre un éventuel retournement de la situation météorologique dans les prochains mois, il est décidé de placer dès aujourd'hui l'ensemble du département du Calvados dans une situation de vigilance et ainsi d'attirer l'attention de tous sur la nécessité d'un usage sobre de l'eau.

La population, les collectivités et les entreprises sont invitées à limiter volontairement leur consommation d'eau en adoptant des attitudes économes en eau, et donc à :

- réduire les consommations d'eau domestiques ;
- limiter l'arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés, des jardins, des stades, le lavage des voiries, des terrains de golf, des pistes hippiques ;
- limiter le nettoyage des bâtiments, hangars et locaux de stockage ;
- anticiper dans la mesure du possible les travaux consommateurs d'eau, les travaux en rivière, les manœuvres des ouvrages hydrauliques, les vidanges de plans d'eau et la mise en service de nouveaux forages, pompes et retenues d'eau destinés à d'autres usages que l'alimentation en eau potable ;
- privilégier la réutilisation des eaux de pluie plutôt que l'utilisation du réseau public d'eau potable ;
- limiter la fréquence de lavage des véhicules.



**Pas de
fermeture de
classe**

À la fin du mois de mars, l'Inspectrice d'Académie nous annonçait la probable fermeture de classe pour la rentrée prochaine. Les élus et les parents d'élèves ont argumenté par des courriers et une rencontre à l'académie pour défendre la position des trois communes sur ce projet de modification de la carte scolaire pour septembre 2023.

Jeudi 6 mars, l'inspectrice de notre secteur nous informait que la carte scolaire ne sera pas revue au vu des arguments avancés et des futurs effectifs pour les prochaines années.

Fermeture exceptionnelle de la déchèterie de Courseulles-sur-mer

Mercredi 12 avril

En raison de travaux de maintenance, la déchèterie de Courseulles-sur-mer sera exceptionnellement fermée le mercredi 12 avril.

**La déchèterie de Luc-sur-mer reste ouverte ce
mercredi 12 avril de 9h à 12h et de 13h à 18h.**

Francisque Poulbot en Normandie

Extrait 6*



« Suite ... »

Avec son sens aigu de l'observation, Poulbot va dessiner des scènes de la vie rurale, mais également des bords de

mer.

Ces illustrations sont aussi exceptionnelles que celles qui sont exécutées à Montmartre.

Les petits poulbots deviennent alors des petits normands !



Aquarelles dédiées à « Mad » et datées de 1943

* Extrait des écrits sur la vie de cet artiste par Jean-Claude Gouvernon et Jean-Pierre Doche, deux amis de l'association parisienne « Les Amis de Francisque Poulbot ».



Proxi

EN DANGER

En 2016, nous avons réussi à mettre en place un commerce de proximité. Aujourd'hui, nous sommes de moins en moins nombreux à profiter de ce service, aussi nous devons retrouver nos habitudes de fréquentation pour sauver notre épicerie et notre qualité de vie par la même occasion.

Nous comptons sur la solidarité de chacun.

Merci à tous.

**Mairie de
BASLY
- 14610 -**

BASLY, le 1^{er} mars 2023

**Monsieur le Maire
de BASLY**

1, place Bud Hannam
02 31 80 07 25

mairie.basly@wanadoo.fr

INSCRIPTIONS EN CLASSES D'ÉCOLE MATERNELLE RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2023

Les inscriptions pour scolarisation (obligatoire) des enfants dont le domicile, ou la résidence, se situe dans le secteur du Regroupement Pédagogique Intercommunal des Communes d'Anisy, Basly et Colomby-Anguerny sont à effectuer :

A partir du lundi 13 mars 2023,

- **A la mairie de Basly en remettant (*) :**
 - o **La fiche de renseignements administratifs complétée et signée**
 - o **Copie d'un justificatif de domicile**
 - o **Copie de toutes les pages du livret de famille**
 - o **Copie des pages des vaccinations du carnet de santé de l'enfant à inscrire**

- **(**) Et en prenant rendez-vous avec Madame la Directrice de l'École Maternelle de l'École de Basly (02 31 80 05 86 /Route de Fontaine-Henry) afin de s'assurer de la compatibilité de la situation de l'enfant à la scolarisation.**

*** L'inscription aux services de restauration, de garderie et de transport scolaires doit être effectuée en contactant le SIVOS ABC dont les coordonnées sont les suivantes :**

Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Anisy, Basly, Colomby-Anguerny
1, rue du Régiment de la Chaudière
14610 COLOMBY – ANGUERNY
Tél : 02 31 80 54 25 / eMail : sivosabc.secretariat@wanadoo.fr

(*) Dossier à déposer aux horaires d'ouverture du secrétariat de mairie ou à faire suivre par courrier postal ou électronique.

() Le certificat d'inscription administratif sera délivré après complétude et enregistrement.**

**La Directrice
de l'École Maternelle,**

Le Maire,

Agathe VINCENT

Yves GAUQUELIN

19^{ème} **Matinée sportive de l'Intercom**



16 **Dimanche**
Avril

LES CIRCUITS :

Vélo Sortie Famille (*) : 10 km

Vélo Route : 35, 50, 75 km

VTT : 25, 35 km

Marche : 11 km

Course à pied : 13 km



Départ / Arrivée

Centre Juno Beach à Courseulles

Ravitaillement

Salle des Fêtes de Reviers

DÉPART

Inscription gratuite sur place

Départ à 8h30 pour le parcours de 75 km
Départ à 9h30 pour la course à pied
Tous les autres parcours démarreront à 9h

Contacts

06 24 17 59 75

06 85 03 05 47

(*) Sortie Famille encadrée, enfants à partir de 8 ans, sous la responsabilité des parents

ORGANISATEURS ET PARTENAIRES EDITION 2023 :



COEUR DE NACRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES





PRÉFET
DU CALVADOS

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Vigilance SÉCHERESSE

ÉCONOMISONS L'EAU



Réduire
les consommations
d'eau



Utiliser les appareils
de **lavage à plein**



Limiter les arrosages
des jardins



Installer des équipements
économés en eau
et privilégier
la **réutilisation des eaux
de pluie**



Limiter le lavage
des véhicules



Limiter le nettoyage
des bâtiments,
hangars et locaux
de stockage

**FERMETURE
DÉCHÈTERIE
COURSEULLES
-SUR-MER**



FERMETURE EXCEPTIONNELLE
de la déchèterie de
Courseulles-sur-mer

➔ **le mercredi 12 avril 2023**

Des travaux de maintenance vont être réalisés sur cette période.
Merci de votre compréhension.



Vous pouvez vous rendre à
la déchèterie de Luc-sur-mer, rue A. Lemarchand,
ouverte de **9h à 12h** et de **13h à 18h** le mercredi.



**COEUR
DE NACRE**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CAMPAGNE-SUR-MER

Détail des horaires sur
www.coeurdenacre.fr

Suivez-nous sur nos réseaux

